

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue mardi, le 16 octobre 2007, à la salle du Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau sise au 5 A, rue Polyvalente, dans la ville de Gracefield, à compter de 18 h 00.

Sont présents :

<u>La conseillère et les conseillers/substitués</u>	<u>Municipalités</u>
Monsieur le conseiller Jean Giasson	Aumond
Monsieur le conseiller Laurent Fortin	Blue Sea
Monsieur le conseiller Armand Hubert	Bois-Franc
Monsieur le conseiller Réjean Carle	Bouchette
Madame la conseillère Suzanne Lamarche	Cayamant
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe	Déléage
Monsieur le conseiller Gary Armstrong	Denholm
Monsieur le conseiller Neil Gagnon	Egan-Sud
Monsieur le conseiller Réal Rochon*	Gracefield
Monsieur le conseiller Gérard Coulombe	Grand-Remous
Monsieur le conseiller Adrien Noël	Kazabazua
Monsieur le conseiller Raymond Lafrenière	Lac-Sainte-Marie
Monsieur le conseiller Michael Francis	Low
Monsieur le conseiller Robert Coulombe	Maniwaki
Monsieur le conseiller Ronald Cross	Messines
Monsieur le conseiller Fernand Lirette	Montcerf-Lytton
Monsieur le conseiller Roch Carpentier	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général,

Assistent à la rencontre des représentants des médias locaux ainsi qu'un groupe de citoyens.

Monsieur Luc Séguin, adjoint à la direction générale, agit à titre de secrétaire de la session.

* À 18h47, Nous inscrivons le départ de monsieur le conseiller Réal Rochon

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

0.1

Monsieur Pierre Rondeau, préfet, déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil.

2007-R-AG280

Adoption de l'ordre du jour

0.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Carle et appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross et unanimement résolu de modifier l'ordre du jour en introduisant les ordres du jour suivants :

- 9.1 Gestion des ressources de la forêt publique
- 9.2 Réfection du chemin Lépine-Clova
- 9.3 Plan de diversification Grand-Remous
- 9.4 Demande de la municipalité Montcerf-Lytton
- 9.5 Mandat juridique portant sur la toiture
- 9.6 Nomination des membres du comité de sélection, évaluation
- 9.7 Mandat modification de la toiture

ADOPTÉE

2007-R-AG281

Adoption du procès-verbal de la session tenue mardi le 15 mai 2007

0.3

Il est proposé par monsieur le conseiller Roch Carpentier et appuyé par monsieur le conseiller Raymond Lafrenière et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la session du 18 septembre 2007 tel que présenté.

ADOPTÉE

RAPPORT DU PRÉFET

0.4

2007-R-AG282

Gestion des ressources de la forêt publique

9.1

CONSIDÉRANT QUE l'application de la Loi sur les Forêts permet aux bénéficiaires des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier rattachés aux scieries, de disposer de larges avantages qui tiennent compte d'un certain profit, mais qui parfois, dans des périodes où le marché n'est pas favorable, ces avantages n'enrichissent pas l'économie des régions, ni même du Québec;

CONSIDÉRANT QUE devant cet état de fait, monsieur Claude Béchar, ministre responsable des Ressources naturelles et de la Faune, en application des dispositions de La Loi sur les Forêts, a décidé de révoquer certains contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier pour favoriser davantage l'économie du Québec et objectivement l'enrichissement des régions;

CONSIDÉRANT QUE la santé économique de certaines de nos communautés sont tributaires de la santé économique de nos entreprises forestières bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a, à maintes occasions, exprimé son opposition à tout transfert de la ressource ligneuse à d'autres régions, la ressource forestière devant être récoltée et transformée par les communautés et les travailleurs de la région même où croit cette ressource forestière;

CONSIDÉRANT QU' en Outaouais, dans le cadre de la stratégie pour la consolidation de l'industrie forestière de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, tous les partenaires affirment que la consolidation des usines de la région est possible si l'approvisionnement des usines se fait avec des ressources forestières de la région de l'Outaouais ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Lirette et appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon et résolu de remercier monsieur Claude Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, de la région de la Côte-Nord et de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, d'avoir pris, au nom du gouvernement du Québec cette décision audacieuse, de révoquer le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier affectant le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau ;

Il est également résolu de demander au ministre de s'assurer de redistribuer ce volume de bois rattaché à ce contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier à une usine de notre territoire dans le but que ce volume de bois demeure et soit transformé dans la région et qu'il serve en priorité à consolider l'approvisionnement des usines de l'Outaouais.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET COMPTE RENDU DU COMITÉ

1.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

1.3

2007-R-AG283

Adoption des comptes acquittés et fournisseurs de la période allant du 12 septembre au 11 octobre 2007 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

1.3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Cross et appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et unanimement résolu d'approuver les listes des comptes, des chèques et ou des prélèvements bancaires telles que présentées et de les acquitter :

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

COMPTES ACQUITTÉS :

Fonds d'administration général

Les chèques portant les numéros 12 473 à 12 525 pour un montant 520 684,14 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

PAIES

Paie 20 - 2 octobre 2007 - 25 631,72 \$;
Paie 19 - 18 septembre 2007 - 40 936,29 \$;

REMISES GOUVERNEMENTALES

Revenu Québec,
Période : paie 20, 15 octobre 2007
Montant : 8 262,55 \$.

Revenu Québec,
Période : paie 19, 10 octobre 2007
Montant : 10 134,35 \$.

Revenu Canada
Période : paie 18, septembre 2007
Catégorie : Employeur 1
Montant : 6 250,03\$.

Revenu Canada
Période : paie 18, septembre 2007
Catégorie : Employeur 2
Montant : 2 071,46 \$.

Revenu Québec,
Période : paie 18, septembre 2007
Montant : 8 276,41 \$.

COMPTES ACQUITTÉS :

Fonds des terres publiques intramunicipales

Le chèque portant le numéro 452 et 453 pour un montant de 193,71 \$

COMPTES FOURNISSEURS

Fonds d'administration général

La liste des comptes à payer pour un montant totalisant 20 724,24 \$

Fonds des terres publiques intramunicipales

La liste des comptes à payer pour un montant totalisant 411,68 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières ou de fonds réservés pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

André Beauchemin,
Directeur général

ADOPTÉE

2007-R-AG284

Adoption des comptes acquittés et fournisseurs de la période allant du 12 septembre au 11 octobre 2007 pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

1.3.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Neil Gagnon et appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert et unanimement résolu d'approuver les listes des comptes, des chèques et ou des prélèvements bancaires telles que présentées et de les acquitter :

COMPTES ACQUITTÉS :

Fonds d'administration général

Les chèques portant les numéros 564 et 565 pour un montant de 3 415,19 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières ou de fonds réservés pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

André Beauchemin,
Directeur général

ADOPTÉE

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1.6

2007-R-AG285

Dotation poste, trésorière adjointe aux ressources, de madame Lynn Kearney, cga

1.6.1

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection recommande l'embauche de madame Lynn Kearny, c.g.a. à titre de trésorière adjointe aux ressources;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Carle et appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross et unanimement résolu d'embaucher madame Lynn Kearney c.g.a. à titre de trésorière adjointe aux ressources, au classement initial, échelon 7 sur 8 de l'échelle salariale mise en vigueur par le Manuel de l'employé (cadres et professionnels) pour les postes d'adjoints à la direction générale, équivalant à un traitement annuel de 46 893,95\$, l'employée est assujettie aux conditions édictées au Manuel des employés;

Il est également résolu que son entrée en poste se fasse progressivement à compter du 3 novembre 2007.

ADOPTÉE

2007-R-AG286

Dotation poste, chargé de planification, embauche de monsieur Thierry Malette

1.6.2

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Thierry Malette à titre de chargé de planification;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe et appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et unanimement résolu d'embaucher monsieur Thierry Malette à titre de chargé de planification au classement initial à l'échelon 3 sur 8 de l'échelle salariale mise en vigueur par le Manuel de l'employé (cadres et professionnels) pour la classe « urbaniste », pour un traitement annuel de 40 451,79\$ débutant le 12 novembre 2007, l'employé est assujetti aux conditions édictées au Manuel des employés.

ADOPTÉE

2007-R-AG287

Dotation poste, agent de développement, embauche de monsieur Fabrice Beniey

1.6.3

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Fabrice Beniey à titre d'agent de développement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe et appuyé par monsieur le conseiller Fernand Lirette et unanimement résolu d'embaucher monsieur Fabrice Beniey à titre d'agent de développement au classement initial à l'échelon 3 sur 8 de l'échelle salariale mise en vigueur par le Manuel de l'employé (cadres et professionnels) pour la classe « urbaniste », pour un traitement annuel de 40 451,79\$ débutant le 12 novembre 2007, l'employé est assujetti aux conditions édictées au Manuel des employés.

ADOPTÉE

À 18h47, Nous inscrivons le départ de monsieur le conseiller Réal Rochon.

SÉCURITÉ PUBLIQUE - Aucun item

2

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

3

TRANSORTS

3.1

2007-R-AG288

Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, subvention 2007

3.1.1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau ont acquiescé à la demande de Corporation des Transports Collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau, à l'effet de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2007 au montant de 25 000\$ pour le transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour le financement du transport collectif est de 25 000 \$ et que la part des usagers de notre territoire est au montant de 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, additionnée à la contribution financière de la part des usagers de notre territoire, donne une somme de 50 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application programme d'aide gouvernementale 2007/2012 au transport collectif sont édictées au décret dont le numéro de référence est le 154-2007 où il est stipulé qu'à chaque dollar investit par le milieu au transport collectif régional serait doublé jusqu'à concurrence d'une somme de 100 000\$ de subvention versée par le Ministère des Transport du Québec;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Lafrenière et appuyé par monsieur le conseiller Fernand Lirette et unanimement résolu par les membres du conseil, de demander à madame Julie Boulet, ministre des Transports, de verser, en application des modalités de l'article 25 du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional du ministère des Transports du Québec, sa contrepartie de contribution au montant de 100 000\$ pour le transport collectif sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

2007-R-AG289

Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, rapport d'exploitation Corporation des transports collectifs Vallée-de-la-Gatineau, année 2007

3.1.2

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pris connaissance du rapport d'exploitation de l'année 2007 de la Corporation des Transports Collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Francis et appuyé par monsieur conseiller Roch Carpentier et unanimement résolu d'adopter le rapport d'exploitation de l'année 2007 de la Corporation des Transports Collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau ;

Il est également résolu d'autorise monsieur André Beauchemin de signer pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau le rapport d'exploitation de l'année 2007 de la Corporation des Transports Collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

COMMUNICATIONS

3.2

2007-R-AG290

Financement du Réseau Fibre Picanoc.net

3.2.2

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2007.R.AG209 autorise un débours de 200 000\$ du Fonds Hydro-Québec au taux d'intérêt établi pour les fins de ce fonds, à titre d'avance de fonds temporaire à Connexion Fibre Picanoc pour procurer les garanties exigées au partenariat conclu avec l'entreprise Xittel Inc. eu égard la réalisation de la Phase II du projet de large bande collectif, Réseau Connexion Fibre Picanoc.net;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a reçu une demande de paiement d'une avance de 100 000 \$ de Connexion Fibre Picanoc;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe et appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et unanimement résolu de verser une somme de 100 000 \$ à Connexion Fibre Picanoc.net aux conditions décrites ci-dessous.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU ET COMPTE RENDU DU COMITÉ

4

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE - Aucun item

5

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6

GESTION DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT – ET COMPTE RENDU DU COMITÉ

6.4

2007-R-AG291

Récolte de chablis au nord du Lac St-Laurent à Gracefield

6.4.1

CONSIDÉRANT QU' un chablis est survenu sur environ 2 hectares au nord du lac St-Laurent à Gracefield;

CONSIDÉRANT QUE les lots affectés sont enclavés par ceux de l'Érablière J. B. Caron;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité multiressource croient que la récupération du chablis est nécessaire et qu'une opportunité devrait être offerte

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

à monsieur Paul Caron de soumettre le nom d'un entrepreneur pour effectuer les opérations;

CONSIDÉRANT QUE les taux de redevances de la grille du Ministère des Ressources Naturelles devraient être utilisés au contrat afférent à intervenir entre l'Érablière J. B. Caron et la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross unanimement résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau demande à Monsieur Paul Caron de sélectionner un entrepreneur pour effectuer les opérations de récolte du chablis dans ce secteur d'environ 2 hectares;

Il est également résolu d'autoriser monsieur Pierre Rondeau, préfet, monsieur André Beauchemin, directeur général, monsieur Richard Daigle, ing. f. à signer pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

2007-R-AG292

Appel d'offres pour la récolte du chablis et l'aménagement forestier des lots au sud du Lac St-Laurent, à Gracefield

6.4.2

CONSIDÉRANT QU' un chablis est survenu sur 4,71 hectares au sud du lac St-Laurent à Gracefield;

CONSIDÉRANT QUE le peuplement forestier touché est une peupleraie mature avec une régénération d'érable en sous-étage;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur forestier des TPI est d'avis qu'en plus de la récolte du chablis, une récolte des peupliers matures doit être effectuée dans le peuplement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Gracefield connaît les entrepreneurs qui sont aptes à réaliser un tel contrat;

CONSIDÉRANT QU' une bande de protection visuelle doit être conservée le long du Chemin de Point Comfort.

CONSIDÉRANT QUE le comité multiressources a recommandé cette proposition à l'unanimité 2 octobre 2007;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Francis et appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier et unanimement résolu de mandater monsieur Richard Daigle ing. f. pour la mise en œuvre des points suivants :

- Consulter la municipalité de Gracefield afin de cibler une liste d'entrepreneurs ayant l'expérience requise pour récolter le chablis et le couvert dominant de feuillus intolérants (tremble) sur la superficie de 4,71 hectares au sud du Lac St-Laurent tout en protégeant le sous-étage de feuillus durs;
- Mener un appel d'offres parmi les entrepreneurs ciblés;
- Voir à faire conserver intégralement une bande de protection visuelle de 30 mètres de largeur le long du Chemin de Point Comfort lors des opérations.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE - Aucun item

7.

CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

8.

VARIA

9.

Gestion des ressources de la forêt publique

9.1

(VOIR LA RÉOLUTION 2007.R.AG282 INSCRITE AU DÉBUT DE LA SESSION)

2007-R-AG293

Projet d'entente soumis par la compagnie Bowater pour la réfection du chemin Lépine-Clova sur une distance de 16 kilomètres situé dans l'aire commune 073-02

9.2.1

CONSIDÉRANT QU' en application des dispositions du programme de crédit d'impôt remboursable pour la construction ou la réfection majeure de chemins d'accès à la ressource ou d'intérêt public en milieu forestier et qu'il y a lieu d'accepter le principe de l'entente soumis par la compagnie Bowater pour la réfection du chemin Lépine-Clova sur une distance de 16 kilomètres situé dans l'aire commune 073-02;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de convention soumis par les représentants de la compagnie Bowater;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Carle et appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross et unanimement résolu de modifier le projet d'entente en y apportant les modifications suivantes afin que le tout soit acceptable pour la bonne marche de la municipalité régionale de comté, à savoir :

- 1- Dans l'énoncée des partenaires, après les mots : aux termes d'une résolution du conseil, retirez les mots d'administration, inscrivez, ... adoptée le 16 octobre 2007, dont le numéro de référence est le 2007-R-AG294 accompagnée du plan portant le numéro de référence P2007.R.AG294 annexés à l'originale de la convention pour en faire partie.
- 2- Insérez à l'article 1, après 16 km, ... dont le tracé est démontré au plan portant le numéro de référence P2007.R.AG294 placé en annexe.
- 3- Remplacer le texte de l'article 4 par le suivant :

Pour sa part la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau s'engage à défrayer 10% du montant total des travaux qui sont estimés à huit cent cinquante mils dollars (850 000,00\$), en vertu du programme de crédit d'impôt remboursable pour la construction ou la réfection majeure de chemins d'accès à la ressource ou d'intérêt public en milieu forestier.
- 4- Remplacer l'article COÛT DES TRAVAUX par le suivant :

Le coût des travaux est estimé à un maximum de huit cent cinquante mils dollars (850 000,00\$).
- 5- Remplacer l'article PAIEMENT À BOWATER par le suivant :

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau s'engage également, dès le début du projet, à verser 50% de sa part prévue, soit quarante deux mil cinq cents dollars (42 500,00\$). Trente (30) jours après le début des travaux, la municipalité régionale de comté déboursa la deuxième tranche de quarante deux mil cinq cents dollars (42 500,00\$). Le montant maximal à payer étant de quatre-vingt cinq mils dollars (85 000,00\$).

ADOPTÉE

2007-R-AG294

Projet d'entente soumis par la compagnie Bowater pour la réfection du chemin Lépine-Clova sur une distance de 16 kilomètres situé dans l'aire commune 073-02

9.2.2

CONSIDÉRANT QU' en application des dispositions du programme de crédit d'impôt remboursable pour la construction ou la réfection majeure de chemins d'accès à la ressource ou d'intérêt public en milieu forestier il y a lieu d'accepter le principe de la convention soumise par la compagnie Bowater pour la réfection du chemin Lépine-Clova sur une distance de 16 kilomètres situé dans l'aire commune 073-02 tel que démontré au plan P2007R.AG294;

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance et modifié le projet de convention de réfection du chemin Lépine-Clova soumis par les représentants de la compagnie Bowater en adoptant la résolution 2007.R.AG293;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et appuyé par monsieur le conseiller Fernand Lirette et unanimement résolu de résolu d'autoriser le préfet à signer pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau la convention portant sur la réfection Lépine-Clova tel que modifiée.

ADOPTÉE

Note au procès verbal

Le plan P2007R.AG294 est reproduit à la suite du procès-verbal de la session du mois d'octobre 2007.

2007-R-AG295

Société d'aide au développement des collectivités de la Vallée-de-la-Gatineau, modification du Plan de diversification de la municipalité de Grand-Remous
9.3

CONSIDÉRANT QUE le 5 septembre 2007, les membres du comité de suivi du Plan de diversification de la municipalité de Grand-Remous rencontraient des représentants de la firme Niska, firme embauchée pour la réalisation du mandat de ce plan de diversification économique;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre les intervenants se sont entendus pour modifier l'échéancier de réalisation prévu et ce afin de s'assurer de la qualité des extrants issus de l'accomplissement de ce mandat ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Carle et appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier et unanimement résolu de d'entériner l'application du nouvel échéancier à savoir :

Dépôt du rapport intérimaire 2 : 21 septembre 2007
Dépôt du rapport intérimaire 3 : 12 octobre 2007
Deuxième consultation publique : 12 novembre 2007
Dépôt du rapport final : 7 décembre 2007
Présentation publique rapport final : 17 décembre 2007

ADOPTÉE

Demande de financement, municipalité Montcerf-Lytton, Fonds de compensation pour la Centrale Mercier (Fonds Hyro-Québec)
9.4

Note au procès-verbal

Les membres du comité d'investissement du Fonds de compensation pour la Centrale Mercier demandent à ce que les représentants de la municipalité Montcerf-Lytton présentent un dossier comportant des objectifs et un plan de financement portant sur la réalisation de travaux municipaux; après analyse, les membres du comité présenteront alors, une recommandation devant les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour approbation finale.

2007-R-AG296

Mandat en recours judiciaire portant sur l'étanchéité de la toiture de l'édifice René-Guy Moreau
9.5

CONSIDÉRANT QUE depuis nombre d'années le toit de l'édifice René-Guy Moreau n'est pas étanche et qu'il y a accumulation d'eau à douze endroits à l'entre toit;

CONSIDÉRANT QUE l'état de la toiture doit répondre aux exigences des règles de l'art quant à sa conformité à des normes de conception et de construction ;

POUR CES MOTIFS,

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe et appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier et unanimement résolu d'autoriser monsieur André Beauchemin, directeur général, Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau à négocier, pour le compte de la municipalité régionale de comté, un mandat en recours judiciaire portant sur l'étanchéité de l'édifice René-Guy Moreau.

ADOPTÉE

2007-R-AG297

Mandat aux membres du comité de sélection, appel d'offres service d'un évaluateur

9.6

CONSIDÉRANT QU' en application des dispositions édictées à l'article 936.0.1.1. dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles suivantes:

1° le système doit comprendre, outre le prix, un minimum de quatre critères d'évaluation;

2° le système doit prévoir le nombre maximal de points qui peut être attribué à une soumission eu égard à chacun des critères autres que le prix; ce nombre ne peut être supérieur à 30 sur un nombre total de 100 points qui peut être attribué à une soumission eu égard à tous les critères;

3° le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil, qui doit:

a) évaluer individuellement chaque soumission sans connaître le prix;

b) attribuer à la soumission, eu égard à chaque critère, un nombre de points;

c) établir le pointage intérimaire de chaque soumission en additionnant les points obtenus par celle-ci eu égard à tous les critères;

d) quant aux enveloppes contenant le prix proposé, ouvrir uniquement celles qui proviennent des personnes dont la soumission a obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 et retourner les autres, sans les avoir ouvertes, à leurs expéditeurs et ce, malgré les paragraphes 4 et 6 du premier alinéa de l'article 935;

e) établir le pointage final de chaque soumission qui a obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70, en divisant par le prix proposé le produit que l'on obtient en multipliant par 10 000 le pointage intérimaire majoré de 50;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michael Francis et appuyé par monsieur le conseiller Robert Coulombe et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes à titre de membre du comité de sélection relatif à la fourniture de services professionnels en matière d'évaluation municipale, à savoir :

- le directeur général de la ville de Maniwaki Daniel Mayrand
- le directeur général de la ville de Gracefield Jean-Marie Gauthier
- le directeur général de la municipalité de Lac-Ste-Marie Yvon Blanchard
- le directeur général de la municipalité de Messines Jim Smith
- le directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

ADOPTÉE

2007-R-AG298

Mandat à monsieur Robert Ledoux, architecte, portant sur la rénovation de la toiture de l'édifice René-Guy Moreau

9.7

CONSIDÉRANT QUE depuis nombre d'années le toit de l'édifice René-Guy Moreau n'est pas étanche et qu'il y a accumulation d'eau à douze endroits à l'entre toit;

CONSIDÉRANT QUE l'état de la toiture doit répondre aux exigences des règles de l'art quant à sa conformité à des normes de conception et de construction ;

CONSIDÉRANT LES objectifs décrits au rapport déposé par monsieur Robert Ledoux, architecte, portant sur la réfection complète de la toiture du 20 septembre 2007;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Francis et appuyé par monsieur le conseiller Jean Giasson et unanimement résolu que le conseil mandate monsieur Robert Ledoux, architecte, pour que ce dernier, en collaboration avec monsieur André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, procède à la confection des plans et devis pour la réfection complète de la toiture de l'édifice René-Guy Moreau;

Il est également résolu que monsieur Ledoux prépare et procède à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux en respectant les exigences du Code municipal en matière d'appel d'offre en collaboration avec monsieur André Beauchemin.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

10

Le président de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford, monsieur André Carrière, de Gatineau, félicite les membres du conseil de la présentation par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'un mémoire devant le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Note au procès-verbal

Les membres du conseil sont convoqués à une assemblée du comité plénier qui se tiendra mardi le 20 novembre 2007 à la salle du Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau sise au 5 A, rue Polyvalente dans la ville de Gracefield à compter de 16h.

AJOURNEMENT DE LA SESSION

2007-R-AG299

À 20h15,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et unanimement résolu de suspendre les travaux et d'ajourner la session à mardi le 20 novembre 2007 à compter de 20h.

Pierre Rondeau,
Préfet.

Luc Séguin,
Greffier.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

ANNEXE DE L'ENTENTE PORTANT SUR LA
REFECTION DU CHEMIN LÉPINE-CLOVA

